



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**Inspection
pédagogique
régionale**

Dossier suivi par

IA-IPR
Education Physique et
Sportive

Téléphone
03 20 15 65 23

Courriel
Ce.iaipreps@ac-lille.fr

Hôtel Académique
144 rue de Bavay
59000 Lille

Les IAIPR EPS,

À

Mesdames et Messieurs les Proverseurs,
Mesdames et Messieurs les Principaux,
Mesdames, Messieurs les Professeurs
d'EPS,

Lille, le 11 mai 2020

Objet : Contribution des enseignants d'EPS à l'action de la communauté éducative à l'issue de la période de confinement.

Nous espérons que vous et vos proches vous portez le mieux possible en cette fin de période de confinement.

Nous avons vécu un moment inédit qui nous a mobilisé collectivement et individuellement depuis le 13 mars pour assurer la continuité pédagogique dans notre discipline et répondre au mieux aux besoins physiques, cognitifs et psychiques de nos élèves. Vous avez été à la hauteur de cet engagement professionnel, preuve en sont les différents témoignages, outils et productions que vous avez partagés avec nous et vos collègues. Certains ont pu être diffusés sur la chaîne Weo.

De notre côté, nous avons souhaité rester en contact avec vous soit directement par l'envoi des différents courriers dans votre établissement soit par le support du site EPS académique.

Demain, une autre phase s'ouvre avec le retour progressif et sur la base du volontariat des élèves dans les écoles, collèges et lycées de l'Académie jusqu'à la fin de l'année scolaire.

L'enjeu est primordial, c'est une mesure sociale qui vise en priorité les publics les plus fragiles et défavorisés de nos établissements et territoires et en particulier ceux pour qui le lien avec l'école s'est le plus distendu au cours du confinement.

L'EPS comme chacune des disciplines, a un rôle à jouer. L'enjeu n'est pas de finir ou reprendre les programmes là où on les a laissés mais d'accueillir les élèves pour

les sécuriser, leur permettre de se retrouver ensemble pour renouer le lien social et restaurer, si besoin, un rapport au corps à soi et celui des autres positif. Cette période doit être considérée comme un temps de reprise mais aussi comme les prémices d'une reconstruction vers la prochaine rentrée.

Le cadre d'action est strictement défini par la Circulaire du 4 mai 2020 (<https://www.education.gouv.fr/circulaire-relative-la-reouverture-des-ecoles-et-etablissements-et-aux-conditions-de-poursuite-des-303552>), le protocole sanitaire pour la réouverture des collèges et des lycées (<https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546>) et les propositions de fiches pédagogiques organisées par thématique, par niveau de classe et par disciplines (<https://eduscol.education.fr/cid151499/reouverture-des-ecoles.html>)

La fiche thématique « activités sportives et culturelles » (page 37) rappelle les fondamentaux et les mesures à appliquer. Ces prescriptions conditionnent la pratique physique mais également les temps périphériques (déplacements, vestiaires) et devront être pensés collectivement en fonction des caractéristiques de votre établissement et de son environnement.

Nous vous proposons une démarche commune pour des conceptions et des mises en œuvre élaborées localement sous l'autorité du chef d'établissement. L'enjeu est de répondre à la diversité des besoins éducatifs des élèves à la sortie de cette période de confinement vécue par chacun d'eux de manière très variée, indépendamment des différences préexistantes :

- dans le cadre de l'Éducation Physique et Sportive, à tous les niveaux de la scolarité ;
- dans le cadre d'actions éducatives partagées avec les autres disciplines et plus largement avec l'ensemble de la communauté éducative ;
- dans le cadre des pratiques volontaires (association sportive scolaire, sections sportives scolaires, 2S2C).

Les enseignants d'EPS sont appréciés pour leurs compétences à établir une relation éducative et pédagogique singulière avec l'élève et la classe. Elles peuvent s'exprimer pleinement dans cette période en prenant une part active aux réflexions de la communauté éducative à distance ou au sein de l'établissement.

Nous savons que vous avez de nombreuses interrogations concernant les examens 2020, mais, à ce jour, nous sommes toujours en attente des arbitrages ministériels. Nous vous invitons à rester attentifs à toute information relative à la certification.

Pour information, à propos des sections sportives scolaires, la circulaire du 10 avril 2020 (BO 30 avril 2020) : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo18/MENE2009073C.htm>) abroge celle

du 29 septembre 2011. Elle vise à clarifier la politique nationale en matière de sections sportives scolaires, à en préciser les objectifs et les règles de fonctionnement dans le respect d'un cahier des charges national. Deux évolutions majeures sont repérables :

- Le suivi médical;
- La création de sections d'excellence sportives.

Même si la période que nous traversons est complexe, elle nous invite à faire preuve de créativité, d'entraide et de solidarité. Il s'agit de garantir à chacune et chacun d'entre nous des conditions de travail sécurisées en assurant pleinement les missions qui sont les nôtres au sein du service public d'éducation. Nous savons pouvoir compter sur votre engagement et votre professionnalisme.

Et surtout prenez soin de vous.

Les IA IPR EPS de l'Académie de Lille

Annexe : propositions

Principes :

- Réaliser un diagnostic des caractéristiques et besoins des élèves, sur le plan physique comme psychologique, après la période de confinement
- Retrouver une activité physique et le plaisir de pratiquer pour soi et avec les autres
- Favoriser l'envie et le plaisir d'agir, la confiance et l'estime de soi
- Favoriser les activités individuelles
- Pratiquer de préférence en extérieur
- Réaliser des exercices à intensité modérée
- Proscrire les jeux de ballon, les sports de contact et les sports collectifs
- Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous

Activités envisageables :

- **Course individuelle, Randonnée pédestre et circuits athlétiques** type parcours de motricité. (Distanciation physique : 5m pour la marche, 10m pour la course)
- **Etirements et stretchings variés, préparation physique généralisée (PPG)**
Exemple : [capsule Wéo sur site académique](#)
- **Musculation** sans charge additionnelle (ex circuit training)
- **Course d'orientation** avec des postes ou balises fixes sans manipulation de pince pour poinçonner
- **VTT** avec matériel personnel en circuit ou randonnée dans le respect d'un encadrement sécuritaire (distanciation 10m entre chaque cycliste)
- **Danse** (sans passer par le sol, à distance) et activités d'expression ; exemple [proposition du flashmob Wéo sur site académique](#)
- **Arts du cirque : avec son propre matériel de jonglage** : usage de son propre matériel ou confier un package matériel à chaque élève sur toute la leçon pour proscrire tout échange de matériel, se laver les mains au gel hydro-alcoolique avant et après la leçon, et passer le matériel utilisé au désinfectant avant et après la leçon
- **Sports de raquette** : usage d'une raquette personnelle ou distribution d'une raquette pour chaque élève et de balles personnelles identifiées (couleur, numéro) que l'élève conserve durant toute la leçon
- **Step** : désinfection avant et après usage
- **Zumba**

Ces préconisations ne se substituent pas au respect de l'ensemble des règles de sécurité mises en œuvre ordinairement en EPS